

CONCOURS INTERNATIONAL D'ARTISANAT DE CHEONGJU 2027

03.

26.

05.

05.



ccbcompetition2019@gmail.com
www.okcj.org



청주공예비엔날레조직위원회
Cheongju Craft Biennale Organizing Committee

CONCOURS INTERNATIONAL D'ARTISANAT DE CHEONGJU 2027

CONCOURS
INTERNATIONAL
D'ARTISANAT
DE CHEONGJU
2027

1 Objet

appel à candidatures pour des œuvres d'artisanat reflétant les tendances contemporaines et portant des valeurs d'avenir

2 Domaines et éligibilité

tout individu (ou équipe) âgé de 18 ans ou plus / Aucune restriction de nationalité

- Tout type d'artisanat (aucune restriction sur les sujets ou les techniques)
- Dimensions maximales : 150 x 150 x 150 cm (L x l x h)
 - ※ Les œuvres faisant partie d'une série peuvent être soumises à condition que leurs dimensions soient conformes aux limites imposées.
- Nombre de candidatures : maximum 2 œuvres par personne (1 à titre individuel et 1 en équipe)
- Œuvres réalisées dans les 3 ans précédents le concours (années de production éligible : 2025 – 2027)

3 Frais d'inscription

aucun

4 Langues officielles

anglais / coréen

5 Modalité de candidature

- Étape 1 : candidature en ligne
- Étape 2 : soumission de l'œuvre physique

2

6 Détail des récompenses Montant total des prix : 120 millions de KRW

Catégorie	Nombre de lauréats	Montant (KRW)	Remarques
Grand Prix	1	60 000 000	– Le montant inclut les coûts d'achat de l'œuvre et les taxes. – Un certificat de mérite et une plaque d'honneur seront remis aux lauréats. – Recommandation prioritaire pour des expositions en partenariat institutionnel – Prise en charge pour la cérémonie de remise des prix : · Lauréats internationaux : billet d'avion et hébergement. · Lauréats nationaux : indemnité de transport et hébergement.
Prix d'Or	1	20 000 000	Programme promotionnel exclusif pour le Grand prix : ① Exposition ② Publication ③ Collaborations (résidence d'artiste, échanges internationaux, etc.)
Prix d'Argent	2	10 000 000	
Prix de Bronze	3	6 000 000	
Prix du Public	1	2 000 000	– Taxes incluses dans le montant de la récompense – Certificat de mérite et plaque d'honneur – Remise des prix lors de la cérémonie de clôture
Prix des partenaires	Plusieurs lauréats	À déterminer en concertation avec les entreprises partenaires	
Mentions spéciales	Plusieurs lauréats	-	– Certificat de mérite et plaque d'honneur
Mentions honorables	Nombreux lauréats	-	– Certificat de mérite

- Tous les lauréats recevront un certificat de mérite. Leurs œuvres seront exposées lors de la Biennale 2027 et publiées dans le catalogue officiel.
- Les prix (du Grand prix au Prix de bronze) incluent l'achat de l'œuvre d'art, qui deviendra la propriété du Comité d'organisation de la Biennale (ci-après « le Comité »).
- Toutefois, si l'artiste souhaite récupérer son œuvre, il doit renoncer au montant de la récompense.
- Aucune indemnisation complémentaire ne pourra être exigée si la valeur estimée de l'œuvre excède le montant de la récompense.
- Le Comité se réserve les droits d'utiliser les œuvres primées pour la scénographie, la photographie, l'enregistrement vidéo, la diffusion, ainsi que les publications liées à l'exposition et au catalogue.
- Le Prix du public sera déterminé par un vote des visiteurs pendant la durée de l'exposition.
- Le Prix des partenaires sera attribué en concertation avec les entreprises partenaires de la Biennale 2027.
- En cas de récompense attribuée à une équipe, l'intégralité du prix sera versée sur le compte du représentant désigné. Le Comité n'intervient aucunement dans la répartition des fonds.
- ※ Tous les prix seront versés après déduction du prélèvement à la source conformément à la législation fiscale sud-coréenne.
- Pour les artistes étrangers, le traitement fiscal s'effectuera conformément aux conventions fiscales bilatérales applicables.

CONCOURS
INTERNATIONAL
D'ARTISANAT
DE CHEONGJU
2027

7 Dossier de candidature

① Visuels de l'œuvre

- Format JPG ou JPEG, résolution minimale de 2048 x 1152 pixels
- 6 visuels au total (1 photo principale, 1 vue de face, 1 vue de détail, 1 photo avec élément de comparaison, 2 vues sous différents angles)
- La photo de comparaison doit intégrer une partie du corps afin de permettre d'évaluer la taille réelle de l'œuvre.
- Chaque photo doit être prise sur un fond blanc ou gris.
- Pour les œuvres de dimensions inférieures ou égales à 1 m × 1 m × 1 m : il est recommandé de fournir une photo prise avec une main ou le haut du corps.
- Pour les œuvres de dimensions supérieures à 1 m × 1 m × 1 m : il est recommandé de fournir une photo prise avec le corps entier.
- Le visage de l'artiste ne doit pas être visible.

② Note d'intention (description de l'œuvre) : 2 000 octets en coréen au maximum (environ 1 000 caractères) / 500 mots maximum en anglais.

- Si l'œuvre implique des technologies numériques (impression 3D, usinage CNC, etc.) ou une sous-traitance, l'artiste est tenu(e) de préciser clairement les étapes du processus.

③ Biographie de l'artiste (individu ou équipe) : formulaire fourni lors de la candidature en ligne

④ Projet d'exposition (formulaire fourni lors de la candidature en ligne)

- Obligatoire : Rédiger un manuel de conservation, d'entretien et de manipulation en fonction des caractéristiques des matériaux de l'œuvre.

⑤ Portfolio (œuvres réalisées au cours des trois dernières années)

- Le portfolio doit comporter au moins 10 œuvres de l'artiste.
- Les fichiers images doivent avoir une largeur minimale de 300 pixels.
Présenter l'ensemble (photos et note d'intention) regroupé dans un seul fichier PDF.
- Optionnel : Possibilité d'ajouter un lien vers une vidéo YouTube (1 minute maximum) montrant l'œuvre sous différents angles (l'envoi direct de fichiers vidéo n'est pas autorisé).

⑥ Consentement à la collecte des données personnelles (accord à donner lors de la candidature en ligne)

⑦ Constat d'état et attestation d'assurance de l'œuvre à fournir lors de la 2ème étape (soumission de l'œuvre physique)

- * Les formulaires seront envoyés par e-mail aux candidats retenus au 1^{er} tour.

8 Remarques

- ① Valeur maximale de l'œuvre : 10 000 USD (environ 13 millions de KRW).
 - Pour des raisons de déclaration en douane et d'assurance lors du transport international, il est fortement recommandé de soumettre des œuvres d'une valeur égale ou inférieure à 10 000 USD.
 - ※ Le Comité décline toute responsabilité en cas de problème douanier lors de la réception ou du retour de l'œuvre lié à sa valeur déclarée.
 - Pour les œuvres expédiées depuis l'étranger, la déclaration en douane et la facture commerciale (invoice) doivent être fournies lors du dépôt de l'œuvre physique.
 - ※ Cette obligation s'applique également aux œuvres déposées en main propre par l'artiste.
 - ※ En l'absence de ces documents, des frais supplémentaires (dédouanement, transport, etc.) seront entièrement à la charge de l'artiste.
- ② Tous les frais liés au transport des œuvres physiques (expédition, assurance et emballage) sont entièrement à la charge de l'artiste.
 - ※ Le Comité décline toute responsabilité en cas de détérioration, dommage ou perte survenant avant la livraison de l'œuvre par l'artiste au lieu de dépôt désigné (notamment pendant le transport lors de la 2ème étape).
 - ※ Une fois l'œuvre réceptionnée, sa conservation et sa gestion seront effectuées conformément au manuel fourni par l'artiste.
Toutefois, le Comité sera exonéré de toute responsabilité en cas de déformation ou de dommage dus à un cas de force majeure (catastrophe naturelle) ou à une insuffisance ou à une erreur dans le manuel transmis.
- ③ Le Comité prendra en charge les frais de transport, d'assurance et d'emballage après la réception des œuvres (pour l'exposition et la cérémonie de remise des prix).
- ④ Les œuvres présentant un risque élevé de dommage ou de déformation pendant leur stockage et leur transport doivent impérativement être accompagnées d'un manuel d'emballage et de manipulation lors de leur dépôt.
 - Le Comité décline toute responsabilité pour tout dommage ou toute déformation en cas d'absence ou d'insuffisance du manuel d'emballage et de manipulation à fournir par l'artiste.
- ⑤ Toute œuvre primée lors d'un autre concours ou plagiée entraînera la disqualification du candidat, ainsi que son exclusion définitive de tous les événements liés à la Biennale d'artisanat de Cheongju.
- ⑥ En cas d'infraction avérée (plagiat, imitation, cumul de prix dans d'autres concours, etc.) après l'attribution du prix, le prix sera annulé, le certificat et l'intégralité de la dotation devront être immédiatement restitués, et le Comité se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts pour tout préjudice subi.
 - ※ Toutefois, les œuvres non primées à d'autres concours ou ayant fait l'objet d'une simple exposition sont acceptées.
 - ※ Les œuvres soumises au présent concours ne peuvent être inscrites simultanément à d'autres concours durant la période d'évaluation.
- ⑦ Les dossiers de candidature déposés ne seront pas restitués.

9 Calendrier du concours

※ Le calendrier est susceptible d'être modifié selon le déroulement de l'événement.

Candidature en ligne

26 mars – 5 mai 2027

Annonce des résultats de la 1ère sélection

8 juin 2027

Dépôt des œuvres

* Réservé aux candidats
retenus à la 1ère sélection

22 juin – 19 juillet 2027

Annonce des lauréats

30 juillet 2027

Montage de l'exposition

Début août 2027

Cérémonie de remise des prix

2 septembre 2027 (à confirmer)

Exposition

2 septembre – 31 octobre 2027

Cérémonie de clôture

31 octobre 2027 (à confirmer)

CONCOURS
INTERNATIONAL
D'ARTISANAT
DE CHEONGJU
2027

6

CONCOURS INTERNATIONAL D'ARTISANAT DE CHEONGJU 2027



청주공예비엔날레조직위원회
Cheongju Craft Biennale Organizing Committee

Comité d'organisation de la Biennale de l'Artisanat de Cheongju

4F, Culture Factory, 314 Sangdang-ro, Cheongwon-gu 28501 Cheongju-si, Chungcheongbuk-do

※ Contact : ccbcompetition2019@gmail.com

※ Aucun renseignement ne sera fourni par téléphone.

Retrouvez-nous sur

okcj.org

ccbcompetition.com

Instagram @cheongju_craftbiennale